

UE 1.2. Santé publique

Chapitre 3 : l' Organisation de la politique de santé en France

Partie 2 : Politique de santé et démocratie sanitaire

Dr Anne-Marie Dols, médecin de santé publique
assistante hospitalo-universitaire
Service d'Evaluation Médicale CHU Grenoble-Alpes.

Objectifs pédagogiques :

Partie 1 :

- Identifier les structures publiques en charge de définir et mettre en œuvre la politique de santé en France
- Connaître leurs principales missions

Partie 2 :

- Connaître les outils de déclinaison de la politique de santé (SNS, plan national et projet régional)
- Connaître les outils visant à promouvoir la participation des usagers à l'élaboration de la politique de santé en France.

La politique de santé

- **Evolution de la législation**
- Stratégie nationale de santé : domaines
- Stratégie nationale de santé : en pratique
- Stratégie nationale de santé 2018-2022
- Projet régional de santé

La démocratie sanitaire

- Droit des patients
- Association d'usagers et de patients

Evolution de la législation (1)

- Par le passé : Politiques de santé cloisonnées
 - Par thématique : lutte contre IST, contre maladie mentale ...
 - Politiques d'organisation du système de santé : création des CHU...
 - ➡ – Politique de maîtrise des dépenses : mise en place de la LFSS
Nécessité d'une politique globale
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé :
 - Procédure annuelle d'élaboration de la politique de santé
 - Abrogée sans application par la loi du 9 août 2004

Evolution de la législation (2)

- Loi du 9 août 2004 : loi quinquennale de santé publique
 - 100 objectifs et 5 plans stratégiques pour 2004-2009
 - Mais thématiques absentes (orga du système de santé..) et pb de moyens
 - Abrogée en 2014
- Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : article L1411-1 du CSP : la stratégie nationale de santé
 - « La Nation définit sa politique de santé afin de garantir le droit à la protection de la santé de chacun. La politique de santé relève de la responsabilité de l'Etat » et
 - « La politique de santé est conduite dans le cadre d'une stratégie nationale de santé définie par le Gouvernement »

La politique de santé

- Evolution de la législation
- **Stratégie nationale de santé : domaines**
- Stratégie nationale de santé : en pratique
- Stratégie nationale de santé 2018-2022
- Projet régional de santé

La démocratie sanitaire

- Droit des patients
- Association d'usagers et de patients

Stratégie nationale de santé : domaines

1) La surveillance + observation de l'état de santé de la population + identification des déterminants,	7) La préparation et la réponse aux alertes et aux crises sanitaires
2) La promotion de la santé	8) La production, l'utilisation et la diffusion des connaissances utiles à son élaboration et à sa mise en œuvre
3) La prévention collective et individuelle	
4) L'animation nationale des actions conduites dans le cadre de la PMI	9° La promotion des activités de formation, de recherche et d'innovation
5) L'organisation des parcours de santé.	10) L'adéquation entre la formation initiale des professionnels de santé et leur exercice ultérieur
6) La prise en charge collective et solidaire des conséquences financières et sociales de la maladie, de l'accident et du handicap	11) L'information de la population et sa participation, directe ou par l'intermédiaire d'associations, aux débats publics + élaboration et mise en œuvre de la politique de santé

Stratégie nationale de santé : en pratique

- Modalités d'élaboration (Décret du 29 décembre 2017 relatif à la SNS)
 - Consultation publique



Exemple : SNS pour 2018-2022 : consultation publique du 7 au 25 novembre 2017

- Modalités de mise en œuvre (article R1411-2 du CSP)
 - Plans et programmes opérationnels à portée nationale + PRS
 - 9 plans et programmes spécifiques (ex : PNNS, projets territoriaux de santé mentale)

Stratégie nationale de santé 2018-2022

- 4 axes principaux, 11 domaines et 43 objectifs d'amélioration
 - Politique de promotion de la santé, prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
 - Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
 - Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
 - Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers
- Plan et programmes de mise en œuvre :
 - Plan national de santé publique du 26 mars 2018 « priorité prévention »
 - Plan de « modernisation du système de santé » : Ma Santé 2022
 - A venir : le plan « Grand âge et autonomie »

La politique de santé

- Evolution de la législation
- Stratégie nationale de santé : domaines
- Stratégie nationale de santé : en pratique
- Stratégie nationale de santé 2018-2022
- **Projet régional de santé**

La démocratie sanitaire

- Droit des patients
- Association d'usagers et de patients

Projet régional de santé

- **Modalités d'élaboration** : (article R1434-1 CSP)
 - arrêté par le DG de l'agence régionale de santé pour 5 ans
 - Avis
 - & Préfet de région
 - & Conseil régional
 - & Conseils départementaux
 - & Conseils municipaux
 - & Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- **Contenu** : (article R1434-2 CSP)
 - Cadre d'orientation stratégique (COS) : objectifs & résultats à 10 ans
 - Schéma régional de santé (SRS) : pour 5 ans
 - Programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS) pour 5 ans



- 1) La stratégie nationale de santé est élaborée :
- A. Par le parlement
 - B. Par le gouvernement
 - C. Après concertation publique
 - D. Après avis de la HAS
 - E. Après avis de Santé Publique France





- 1) La stratégie nationale de santé est élaborée :
- A. Par le parlement
 - B. Par le gouvernement
 - C. Après concertation publique
 - D. Après avis de la HAS
 - E. Après avis de Santé Publique France





2) Le projet régional de santé :

- A. Décline les plans nationaux du ministère de la santé uniquement
- B. Décline en région la SNS
- C. Est élaboré par les conseils régionaux
- D. Contient notamment un schéma régional de santé
- E. Contient notamment un schéma régional d'organisation scolaire.





2) Le projet régional de santé :

- A. Décline les plans nationaux du ministère de la santé uniquement
- B. Décline en région la SNS
- C. Est élaboré par les conseils régionaux
- D. Contient notamment un schéma régional de santé
- E. Contient notamment un schéma régional d'organisation scolaire.



La politique de santé (revoir le commentaire)

- Evolution de la législation
- Stratégie nationale de santé : domaines
- Stratégie nationale de santé : en pratique
- Stratégie nationale de santé 2018-2022
- Projet régional de santé

La démocratie sanitaire

- **Droit des patients**
- Association d'usagers et de patients

Droit des patients

- Textes : loi du 4 mars 2002, du 22 avril 2005, du 26 janvier 2016
- Droits individuels :
 - À l'usager du système de santé :
 - Consentement libre et éclairé
 - Droit au refus de traitement
 - Droit à l'information + Droit à l'accès à ses données de santé et à son dossier médical
 - Droit au secret médical et à confidentialité des données
 - Droit à un accès équitable au système de santé
 - Droit à l'indemnisation en cas de dommage justifié
- Droits collectifs
 - Etre représenté dans les instances du système de santé
 - Action de groupe

Association d'usagers et de patients

Rôle : représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (CA, CDU et CS des établissements hospitaliers; CRSA et CNS)

Agréées au niveau national et régional

Habilitées à exercer des droits reconnues à la partie civile pour les infractions prévues par CSP et le code pénal portant préjudice à l'intérêt collectif des usagers du système de santé

Missions diverses (information, accueil, entraide, soutien, sensibilisation du public, formation des malades, famille et pros, gestion de programmes....)

CISS (Collectif Interassociatif Sur la Santé)



1) La CDU est :

- A. Un service du ministère de la santé
- B. Un outil statistique
- C. Un plan de santé publique
- D. Une instance d'écoute des usagers de la santé





1) La CDU est :

- A. Un service du ministère de la santé
- B. Un outil statistique
- C. Un plan de santé publique
- D. Une instance d'écoute des usagers de la santé



Mentions légales

L'ensemble de ce document relève des législations française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de tout ou partie sont réservés pour les textes ainsi que pour l'ensemble des documents iconographiques, photographiques, vidéos et sonores.

Ce document est interdit à la vente ou à la location. Sa diffusion, duplication, mise à disposition du public (sous quelque forme ou support que ce soit), mise en réseau, partielles ou totales, sont strictement réservées aux Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'utilisation de ce document est strictement réservée à l'usage privé des étudiants inscrits dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et non destinée à une utilisation collective, gratuite ou payante.